

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 1<sup>er</sup> juin 2021, à 19h00, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :  
Yan Ritchie, directeur général  
René Desbois, inspecteur

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 00 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**2021-06-098**

#### **APPROBATION DES DÉPENSES ADMISSIBLES – VOLET ERL**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal approuve le rapport, déposé par le directeur général, des dépenses encourues admissibles sur les routes locales de niveaux 1 et 2. En ce qui concerne la voirie : 71.57% des dépenses pour un montant de 59 932.58 \$ et l'enlèvement de la neige 75.47% des dépenses pour un montant de 152 062.56 \$.

**2021-06-099**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE GARANTIES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Le directeur général dépose le rapport de conciliation des économies d'énergie garanties de la compagnie Énergère.

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accepte de déboursier la somme de 2 214.50 taxes incluses qui représente 50% de la retenue de performance en vertu des modalités contractuelles (article 2.3.8) et s'approprie cette somme au surplus accumulé de la Municipalité.

**2021-06-100**

#### **DEMANDE DE BALAYAGE DE LA RUE ALEX-MARC-ANTOINE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

2021-06-101

**M. DANIEL LELIÈVRE, PROPRIÉTAIRE DU 1681, ROUTE 132 À CAP D'ESPOIR – DEMANDE LE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Daniel Lelièvre demande s'il peut se brancher aux réseaux d'aqueduc et d'égouts de la municipalité;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal est d'accord avec le principe de fournir les services d'aqueduc et d'égouts aux conditions suivantes :

- Vérifier si c'est possible d'effectuer le raccordement
- Les frais de raccordements aux réseaux seront à la charge du demandeur
- Une demande devra être déposée par le demandeur à la ville de Percé afin que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé reçoit les sommes reliées aux tarifs pour ces services.

2021-06-102

**BAL DES FINISSANTS – ÉCOLE SECONDAIRE DU LITTORAL**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal donne 250 \$ à l'école secondaire du Littoral pour des prix qui seront remis pour le bal des finissants 2021.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

2021-06-103

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19:20 heures.

\_\_\_\_\_  
Roberto Blondin, maire  
et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Yan Ritchie, directeur général

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

